

EXPERTS COMPTABLES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rue de la Prunelle  
ZA des Longs Réages  
22190 PLÉRIN

+33 (0)2 96 33 42 57

2 C allée Jacques Frimot  
ZAC Atalante Champeaux  
35000 RENNES

+33 (0)2 23 46 33 90

46 boulevard Emile AUGIER  
75116 PARIS

+33 (0)9 75 48 13 97

rouxeltanguy@actheos.com  
www.actheos.com

MPG

-----

**Avis motivé de l'Organisme Tiers Indépendant  
(OTI), relatif à la vérification de l'exécution des  
objectifs sociaux et environnementaux liés à la  
qualité de Société à Mission**

**Période du 05/01/2021 au 31/12/2022**

Paris  
Rouen  
Rennes  
Le Havre  
Bordeaux  
Saint-Brieuc

Le présent rapport comprend 34 pages

---

MPG

-----

**Avis motivé de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI), relatif à la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux liés à la qualité de Société à Mission**

**Période du 05 janvier 2021 au 31 décembre 2022**

-----

Aux associés,

En notre qualité d'expert-comptable désigné organisme tiers indépendant<sup>1</sup> (« tierce partie »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans les rapports du comité de mission et relatives à la période allant du 05 janvier 2021 au 31 décembre 2022 ci-joint.

**Conclusion**

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts, et que
- par conséquent, la société MPG respecte chacun des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

**Commentaires**

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

---

<sup>1</sup> Nous avons déposé une demande d'accréditation dont la recevabilité a été admise par le COFRAC conformément à l'article 5 du décret n°2020-1 du 2 janvier 2020

REF : E5-40 Rapport OTI_2	Modifié par : JMA	Le : 12/09/2022
	Revu par : GB	Le : 12/09/2022

- La première mission de vérification par un organisme tiers indépendant a débuté mi-janvier 2023 et a fait l'objet de l'émission de ce rapport en date du 17 mai 2023. Ainsi, le délai de 24 mois de la première vérification par un organisme tiers indépendant pour les entreprises de moins de 50 salariés n'a pas été respecté. Cependant, le fait que la société ait été immatriculée, en tant que société à mission, auprès du greffe du tribunal de commerce au tout début de l'année 2021, soit rapidement après la création de cette nouvelle qualité de société et à une époque où les modalités de mise en œuvre de la mission et de vérification par un organisme tiers indépendant étaient en cours de construction, explique ce décalage.

- Dans une démarche d'amélioration et d'appréhension de la formalisation de la mission, la société a décidé de revoir ses objectifs statutaires en décembre 2022 et ainsi de modifier la mission inscrite dans ses statuts. En effet, suite à la prise de connaissance des parutions portant sur la formalisation du modèle de mission, notamment de la part de la communauté des entreprises à mission, les dirigeants ont constaté que leurs objectifs sociaux et environnementaux, inscrits dans leurs statuts, étaient rédigés de manière trop opérationnelle et correspondaient beaucoup plus à des objectifs opérationnels qu'à des objectifs statutaires. Ils ont ainsi décidé de modifier leurs objectifs statutaires en décembre 2022 et d'utiliser leurs précédents objectifs statutaires pour redéfinir des objectifs opérationnels qui leur permettent de décliner leurs ambitions avec des trajectoires associées.

- L'objectif opérationnel « 5% du temps de production des coachs est consacré à faire la promotion de l'impact positif au sein de l'écosystème meaneo » est un objectif qui comprend en réalité l'ensemble de la chaîne de valeur de la société et qui se répercute ainsi collectivement, c'est-à-dire auprès de la société MPG elle-même mais aussi auprès des « Impact Enablers » ( sous-traitants dans la prestation de service) qui, conformément à leur contrat de prestation avec la société, s'engagent à passer l'équivalent de 5% de leurs temps de production annuel pour meaneo sur des missions « Pro Bono » ( c'est-à-dire qui ne donneront pas lieu à facturation).

### **Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux**

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans les rapports du comité de mission.

REF : E5-40 Rapport OTI_2	Modifié par : JMA	Le : 12/09/2022
	Revu par : GB	Le : 12/09/2022

### **Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux**

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

### **Responsabilité de l'entité**

Il appartient à l'entité :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir ses rapports en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

### **Responsabilité de l'organisme tiers indépendant**

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

REF : E5-40 Rapport OTI_2	Modifié par : JMA	Le : 12/09/2022
	Revu par : GB	Le : 12/09/2022

### **Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce et à la doctrine professionnelle relative à cette intervention.

### **Programme de vérification**

Notre programme de vérification pour les sociétés à mission s'appuie sur l'avis technique de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes « Intervention du CAC- Intervention de l'OTI Société à mission » ainsi que sur le Guide méthodologique de vérification des sociétés mission par les organismes tiers indépendants publié par la communauté des entreprises à mission.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle relative à cette intervention.

### **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de deux personnes et se sont déroulés entre janvier et mai 2023 sur une durée totale d'intervention de 4 jours. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons notamment mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, représentant notamment la direction et des membres du comité de mission.

### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

REF : E5-40 Rapport OTI_2	Modifié par : JMA	Le : 12/09/2022
	Revu par : GB	Le : 12/09/2022

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
  - o les informations disponibles dans l'entité (comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, comptes rendus des échanges avec le comité de mission) ;
  - o la feuille de route de société à mission et les derniers rapports du comité de mission établis depuis la dernière vérification ;
  - o le cas échéant, ses publications (plaquette commerciale, site internet).
- Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :
  - o les informations collectées ;
  - o la raison d'être et
  - o les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

REF : E5-40 Rapport OTI_2	Modifié par : JMA	Le : 12/09/2022
	Revu par : GB	Le : 12/09/2022

- nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que les rapports du comité de mission ;
- nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans les rapports du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous avons vérifié la présence dans les rapports du comité de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
- nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
  - o vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
  - o pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
  - o mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - o mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés s'il y a lieu par des vérifications sur site et au siège de l'entité et couvrent entre 20% et 100% des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
  - o apprécié la cohérence d'ensemble des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

REF : E5-40 Rapport OTI_2	Modifié par : JMA	Le : 12/09/2022
	Revu par : GB	Le : 12/09/2022

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

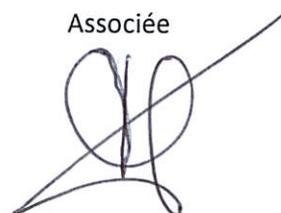
Rennes, le 17 mai 2023

L'organisme tiers indépendant,

**ACTHEOS Rouxel-Tanguy & Associés**

Géraldine Blin

Associée

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' and 'B' intertwined, with a long horizontal stroke extending to the right.

REF : E5-40 Rapport OTI_2	Modifié par : JMA	Le : 12/09/2022
	Revu par : GB	Le : 12/09/2022

# **RAPPORT DE MISSION 2021**

Remis le 1er juin 2022

## **PRESENTATION DE MEANEO**

- La genèse
- L'entreprise, son métier, l'équipe, ses valeurs et ses convictions

## ❖ La genèse

*Contribuer à ce que l'entreprise ait un impact positif et durable sur le monde, c'est l'engagement qu'ont voulu prendre Valérie Baschet et Didier Sensey en créant meaneo. Au-delà du projet entrepreneurial, la passion qui les anime, c'est d'aider les dirigeants et les entreprises à s'engager comme eux sur la voie de l'Impact positif. Ils sont profondément convaincus que c'est grâce aux entreprises, au travers de leur capacité d'innovation, que les incroyables défis auxquels l'humanité et la planète sont confrontés, seront relevés.*

Et il y a urgence à les aider à se transformer.

En adoptant le statut d'entreprise à mission, ils ont voulu prendre un engagement clair et fort auprès de l'ensemble des parties prenantes. Il correspond parfaitement à la philosophie du projet : la raison d'être, forte, véritable étoile polaire qui éclaire la stratégie et les initiatives de l'entreprise à tous les niveaux. Les engagements statutaires constituent une véritable obligation de résultat pour les clients, les impact enablers meaneo et la société en général.

Au-delà de son statut d'entreprise à mission, meaneo est entrée dès sa création dans le processus de certification B-Corp et s'est dotée d'un advisory board constitué de personnalités engagées pour permettre aux fondateurs et futurs associés de meaneo de rester fidèles à l'intention initiale et à la force de leur projet.

## ❖ meaneo

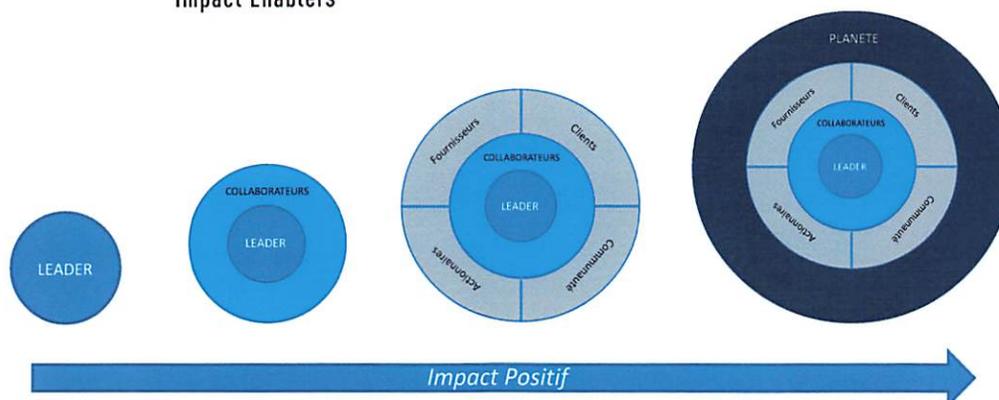
*meaneo < meaning & neo : nouveau sens >*

Nous sommes un **cabinet de conseil et d'accompagnement de la transformation responsable**

**Notre métier est d'inspirer et accompagner LES LEADERS et leurs équipes pour permettre à leurs organisations de concilier SENS, IMPACT ET PERFORMANCE.**

Plus qu'une démarche RSE, la transition vers l'impact positif s'inscrit au cœur des opérations et de la vie de l'entreprise. Pour ce faire, nous nous appuyons sur quatre piliers structurants ...

- L'éveil d'une démarche authentique et sincère du leader et de ses équipes vers un impact positif
- L'accompagnement du dirigeant et de l'organisation dans la gestion opérationnelle de l'entreprise
- L'alignement de la gouvernance et la stratégie sur la nouvelle ambition et raison d'être
- L'intégration de toutes les parties prenantes dans cette transition



Nous utilisons une approche personnalisée, de dirigeants à dirigeants, qui s'adapte au rythme de l'entreprise, utilise les modalités d'intervention adaptées et s'appuie sur un large écosystème de compétences au service de la performance globale des organisations.

❖ **L'Equipe meaneo, une équipe de dirigeants expérimentés, les Impact Enablers,**

- focalisés sur la finalité de générer de l'impact positif
- dans une approche pragmatique, pertinente et personnalisée,
- utilisant les modalités de coaching, de conseil ou de formation,
- au service du dirigeant et de son entreprise



### ❖ Nos valeurs



**LE COURAGE** : 1. avoir l'audace de penser différemment - 2. oser être authentique et sincère - 3. oser s'engager avec cœur et conviction



**LA CONFIANCE** : 1. développer une posture d'écoute et de partage - 2. accepter de lâcher prise et s'en remettre au collectif - 3. persévérer avec humanité et optimisme



**ENSEMBLE** : 1. construire des relations qui permettent à chacun de grandir – 2. révéler et démultiplier la puissance du collectif – 3. fédérer toutes les parties prenantes pour construire la valeur partagée

### ❖ Nos convictions :

1. Le monde économique doit évoluer, le capitalisme doit être repensé, pour **remettre au centre des préoccupations l'homme et la planète**. Pour atteindre les **17 objectifs de Développement Durable de l'ONU d'ici à 2030**, les organisations ont besoin d'un fort accélérateur, déclencheur de premières actions clés vers l'impact.
2. L'impact englobe la RSE mais ne se limite pas à ce sujet. Il suppose de **revoir l'intégralité de la chaîne de valeur** et de **challenger le business model et l'offre** pour augmenter les **externalités positives**. Ce type de démarche est accessible à toute entreprise, à condition de proportionner l'ambition de la démarche avec la taille de l'entreprise et de l'inscrire dans le temps long.
3. La transformation à impact doit **respecter le rythme** et tenir compte des **priorités de l'entreprise** : il s'agit de créer une **dynamique vertueuse** en mettant l'ensemble de **l'organisation en mouvement**.
4. La transformation passe par une **transformation personnelle du leader et de ses équipes**.
5. Pour se lancer dans la transformation à impact positif, l'entreprise doit disposer d'une **organisation** et de **fondamentaux solides et pérennes**....

## **LE COMITE DE MISSION**

- Composition
- Fonctionnement

#### ❖ Composition du Comité de Mission

meaneo est un cabinet qui a deux associés, 1 salarié et des Impact Enablers affiliés, c'est-à-dire qu'ils sont sous-traitants de meaneo.

Il a donc paru adapté de composer le comité de mission de :

Membres permanents :

- la salariée Majda Benhebiche, notre responsable administrative et financière
- de deux affiliés Impact Enablers, Stéphane Thiollier et Remi Salette

Membres invités :

- en invitant l'un ou l'autre des associés Didier Sensey et Valérie Baschet pour étoffer l'équipe et donner davantage de corps et de challenge possible à la discussion.

#### ❖ Fonctionnement du Comité de Mission

Pour la première année, le comité de mission se réunit tous les 6 mois avec ses membres permanents, soit Majda, Stéphane et Remi, ainsi que ses invités Didier Sensey et/ou Valérie Baschet. Majda définit l'agenda du comité et en écrit son compte-rendu. Les décisions sont prises à l'unanimité des membres permanents.

Par ailleurs, un autre comité participe de la mission et en est le garant opérationnel : le comité d'engagement, dont font partie Stéphane et Remi. Ce comité se réunit sur demande pour valider une mission client ou le prolongement de cette mission client afin de s'assurer de son alignement avec la raison d'être de meaneo. Ce comité est informel et se tient dès que nécessaire, afin de ne pas retarder une réponse à une mission client.

# **RETOUR SUR LES AVANCEES DE LA MISSION MEANEO en 2021**

- Rappel des objectifs statutaires
- Indicateurs et Actions
- Conclusion

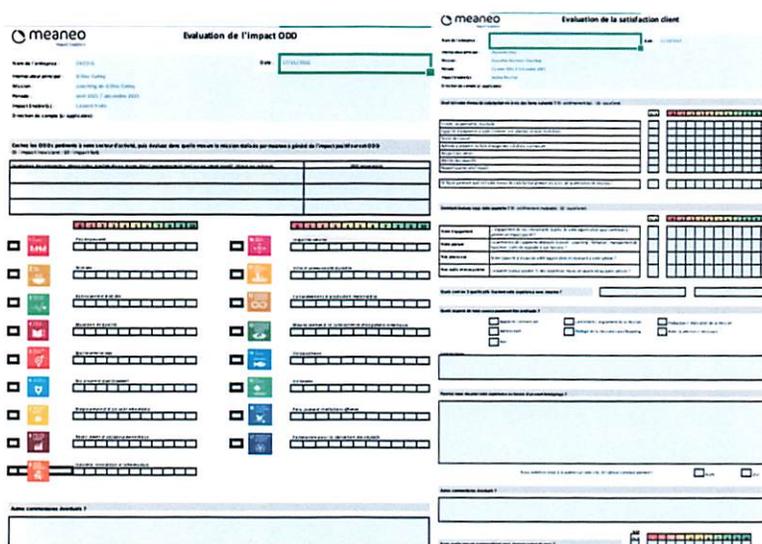
### ❖ Rappel des objectifs statutaires

1. Plus de 50% des clients accompagnés depuis la création de la Société constateront grâce aux interventions de la Société un impact positif sur l'un des 17 ODD
2. 10% du Résultat net de la Société est dédié au financement des entreprises, associations, ONG qui contribuent à l'impact positif sur le monde en cohérence avec la raison d'être de la Société.
3. Au moins 5% du temps d'intervention en clientèle des consultants/coachs de la Société est offert pour aider des entrepreneurs, leaders associatifs, ONG, à développer un projet ou une activité qui contribue à l'impact positif sur le monde.

### ❖ Indicateurs et Actions

**Plus de 50% des clients accompagnés depuis la création de la Société constateront grâce aux interventions de la Société un impact positif sur l'un des 17 ODD**

- Les propositions d'accompagnement incluent depuis la fin de l'année systématiquement la mention des ODDs à faire progresser
- Nous avons finalisé les questionnaires qui nous permettront de mesurer les avancées des clients sur les ODDs



The image shows two screenshots of the meaneo platform. The left screenshot is titled 'Evaluation de l'impact ODD' and features a grid of 17 Sustainable Development Goals (SDGs) icons, each with a progress bar. The right screenshot is titled 'Evaluation de la satisfaction client' and contains various input fields, dropdown menus, and a grid for data entry.

*Au moins 5% du temps d'intervention en clientèle des consultants/coachs de la Société est offert pour aider des entrepreneurs, leaders associatifs, ONG, à développer un projet ou une activité qui contribue à l'impact positif sur le monde.*

**INVENTAIRE DU PRO BONO REALISE EN INDIVIDUEL (en H)**

		Description	Qui?	Durée totale 2021	Temps de prod 2021 réalisé	Besoin Pro bono	%
Valérie Baschet	1	EBC	Neighbourhood Drop Off	44	540	27,0	8%
Didier Sensey	0				581	29,1	0%
Philippe Garcia	1				1606	80,3	0%
Philippe Malavaud	1	EBC	Bénédicte de Peyrelongue	36			
	2	Séminaire	Visitatio	5	476	23,8	21%
	4	Woaching	Cyril Fellous	57			
Vincent Rivière	1	Coaching + séminaire	Visitatio	39	582	29,1	7%
Laurent Hutin	1				42	2,1	0%
Stéphane Thiollier	1	Accompagnement Président	OPENAIDES	72	246	12,3	39%
	2	Accompagnement Président	ARDMP	24			
Carine Yvin	1	Coaching	Margot Riffaud	9	46	2,3	20%
Benjamin Pavageau	1	Conférence	Ichthus	8	76	3,8	11%
				<b>294</b>	<b>4194</b>	<b>210</b>	<b>7,6%</b>

En 2021, nous avons consacré 7% de notre temps d'intervention en clientèle à des activités pro-bono.

**10% du Résultat net de la Société est dédié au financement des entreprises, associations, ONG qui contribuent à l'impact positif sur le monde en cohérence avec la raison d'être de la Société.**

En l'absence de résultat net sur 2021, 10 000 €HT ont été investis dans Time for the Planet.

**Conclusion apportée par le Comité de Mission :** pour sa première année d'existence, meaneo a bien progressé sur le chemin de sa mission, en agissant auprès de ses clients pour les inviter à progresser sur certains ODDs, en dépassent le temps pro bono consacré à accompagner d'autres organisations ou individus sur les chemin de l'impact positif, et en partageant la valeur avec une organisation tournée vers l'impact. En 2022, il faudra réussir à matérialiser davantage l'avancée des missions clients vers les ODDs, ce qui est un chemin de transformation long pour les clients aussi.



NOTRE  
RAPPORT  
DE MISSION  
2022

# SOMMAIRE

QUI SOMMES-NOUS ?

3

9

POURQUOI SOMMES  
NOUS UNE SOCIÉTÉ À  
MISSION ?

NOTRE MODÈLE DE  
MISSION

10

12

NOS RÉALISATIONS 2022

NOTRE COMITÉ DE  
MISSION

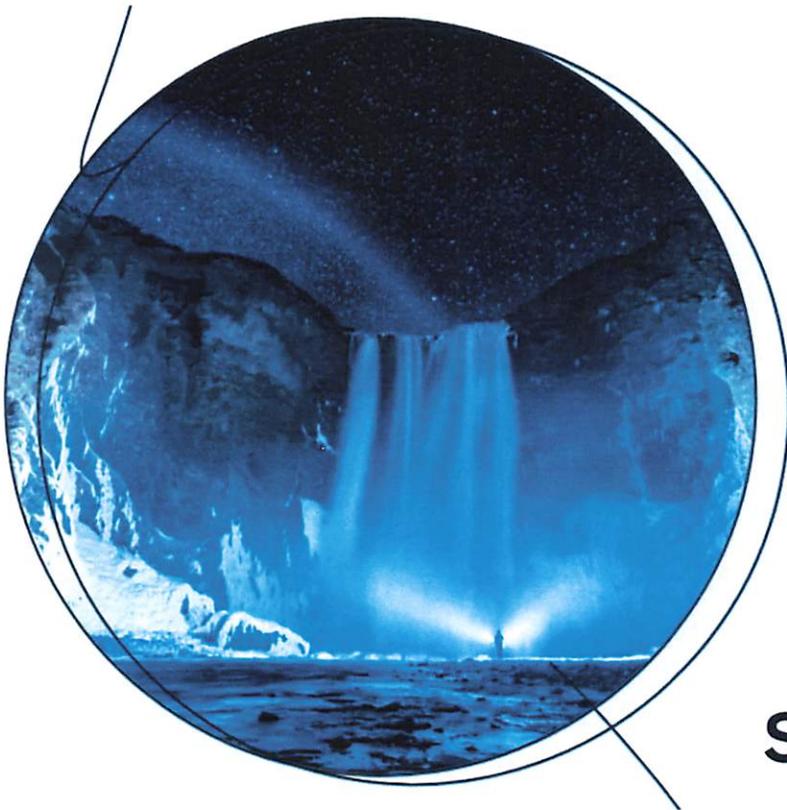
15

# QUI SOMMES-NOUS ?

Entreprise à mission, meaneo est un cabinet de conseil et d'accompagnement de la **transformation responsable** dont la raison d'être est de...

...CONTRIBUER À CE QUE L'ENTREPRISE  
AIT UN IMPACT POSITIF ET DURABLE SUR  
LE MONDE

Notre mission est d'inspirer et d'accompagner les leaders et leurs équipes pour permettre à leurs organisations de concilier sens, impact et performance.



mean...

...neo

sens...

...nouveau

# QUI SOMMES-NOUS ?

## NOTRE DIFFÉRENCIATION ENTRE LE SUJET DE LA RSE ET CELUI DE L'IMPACT

La Responsabilité Sociale de l'Entreprise s'attache à compenser les externalités négatives créées par les activités de l'entreprise et est souvent vécue comme une contrainte par les équipes en interne. L'impact remet en question la finalité même de l'entreprise, et donc son modèle d'affaires, afin de chercher à générer des externalités positives et créer de la valeur pour l'ensemble des parties prenantes. Il suppose par contre que le dirigeant ait une intention forte de transformer son entreprise pour aller vers davantage d'impact positif.



## NOUS PARTAGEONS DES CONVICTIONS FORTES SUR LES SUJETS DE L'IMPACT

#1

Le monde économique doit évoluer, le capitalisme doit être repensé, pour **remettre au centre des préoccupations l'homme et la planète**. Pour atteindre les **17 objectifs de Développement Durable de l'ONU d'ici à 2030**, les organisations ont besoin d'un fort accélérateur, déclencheur de premières actions clés vers l'impact.

#2

L'impact englobe la RSE mais ne se limite pas à ce sujet. Il suppose de **revoir l'intégralité de la chaîne de valeur** et de **challenge le business model et l'offre** pour augmenter les **externalités positives**. Ce type de démarche est accessible à toute entreprise, à condition de proportionner l'ambition de la démarche avec la taille de l'entreprise et de l'inscrire dans le temps long.

#3

La transformation à impact doit **respecter le rythme** et tenir compte des **priorités de l'entreprise** : il s'agit de créer une **dynamique vertueuse** en mettant l'ensemble de **l'organisation en mouvement**.

#4

La transformation passe par une **transformation personnelle du leader et de ses équipes**.

#5

Pour se lancer dans la transformation à impact positif, l'entreprise doit disposer d'une **organisation** et de **fondamentaux solides et pérennes**....

# NOTRE MANIFESTO

« Chez meaneo, nous sommes convaincus que l'entreprise peut et doit avoir un impact positif pour contribuer à **construire un monde meilleur**.

Nous sommes convaincus qu'**allier impact positif et performance économique** est le modèle de la nouvelle économie pour servir le bien commun.

Nous croyons que la **confiance** nourrit la puissance du collectif.

Nous sommes convaincus que la transformation d'une entreprise passe par une **transformation sincère et authentique** du leader et de ses équipes.

Chez meaneo, nous nous engageons à éveiller la conscience du leader et de ses équipes à **tendre vers l'alignement de la stratégie et de la culture de l'entreprise**.

Nous nous engageons, dans l'écoute et le partage, à respecter le rythme des entreprises en ayant une **approche pragmatique, pertinente et personnalisée**.

Nous nous engageons à agir avec passion et détermination pour accompagner la transformation vers des **modèles économiques responsables**.

Nous nous engageons à **construire des relations** qui permettent à chacun de grandir.

Chez meaneo, ce qui nous anime, c'est d'inviter chacun à **penser différemment** pour imaginer de nouveaux business models utiles, responsables et rentables qui créent une **proposition de valeur équilibrée** pour l'ensemble des parties prenantes.

Notre passion est de **faire grandir le dirigeant et ses équipes** pour qu'à travers leurs actions, ils contribuent davantage au bien commun.

Nous regardons l'avenir avec **optimisme**, convaincus que les forces vives de l'entreprise peuvent **ensemble changer le monde**. »





## CONFIANCE

- Développer une posture d'écoute et de partage
- Accepter de lâcher prise et s'en remettre au collectif
- Persévérer avec humanité et optimisme



## COURAGE

- Avoir l'audace de penser différemment
- Oser être authentique et sincère
- Oser s'engager avec cœur et conviction



## ENSEMBLE

- Construire des relations qui permettent à chacun de grandir
- Révéler et démultiplier la puissance du collectif
- Fédérer toutes les parties prenantes pour construire la valeur partagée



# LES IMPACT ENABLERS



De gauche à droite et de haut en bas :  
Valérie Baschet, co-fondatrice et co-présidente,  
Didier Sensey, co-fondateur et co-président,  
Stéphane Thiollier,  
Nicolas Toulemonde,  
Robert Mornal,  
Laurent Hutin,  
Remi Salette,  
Jean-Louis Poiroux,  
Jérôme Gasquet,  
Damien Bourgarel,  
Sophie Virapin

# NOTRE ADVISORY BOARD

Instance consultative, l'Advisory board a pour mission de permettre aux fondateurs de rester fidèles à l'intention initiale, à challenger la vision et les opérations.

Il est composé de personnalités reconnues et engagées, du monde de l'entreprise, ETI industrielle ou grande entreprise de services, un fonds d'investissements ainsi qu'une institution académique.

- **Hubert de Boisredon**, Président Directeur Général, Armor ;
- **Marc Bousquet**, Directeur Cloud Services, IBM ;
- **Fanny Letier**, Co-fondatrice de Geneo Capital Entrepreneur ;
- **Cécile de Lisle**, Executive Director HEC Society and Organizations Institute

Tous ont, avec un regard et une implication différente mais complémentaire, un engagement fort pour faire progresser l'impact positif dans les entreprises



De gauche à droite : Hubert de Boisredon, Marc Bousquet, Fanny Letier, Cécile de Lisle



# POURQUOI SOMMES-NOUS UNE SOCIÉTÉ À MISSION ?

*Contribuer à ce que l'entreprise ait un impact positif et durable sur le monde, c'est l'engagement qu'ont voulu prendre Valérie Baschet et Didier Sensey en créant meaneo. Au-delà du projet entrepreneurial, la passion qui les anime, c'est d'aider les dirigeants et les entreprises à s'engager comme eux sur la voie de l'Impact positif. Ils sont profondément convaincus que c'est grâce aux entreprises, au travers de leur capacité d'innovation, que les incroyables défis auxquels l'humanité et la planète sont confrontés, seront relevés.*

Et il y a urgence à les aider à se transformer.

En adoptant le statut d'entreprise à mission, ils ont voulu prendre un engagement clair et fort auprès de l'ensemble des parties prenantes. Il correspond parfaitement à la philosophie du projet : la raison d'être, forte, véritable étoile polaire qui éclaire la stratégie et les initiatives de l'entreprise à tous les niveaux. Les engagements statutaires constituent une véritable obligation de résultat pour les clients, les impact enablers meaneo et la société en général.

Au-delà de son statut d'entreprise à mission, meaneo est entrée dès sa création dans le processus de certification B-Corp et s'est dotée d'un advisory board constitué de personnalités engagées pour permettre aux fondateurs et futurs associés de meaneo de rester fidèles à l'intention initiale et à la force de leur projet.



# NOTRE MODÈLE DE MISSION



## MODÈLE DE LA MISSION

### Contribuer à ce que l'entreprise ait un impact positif et durable sur le monde

Nous sommes des dirigeants expérimentés convaincus et résolument engagés à accompagner les leaders et leurs équipes pour permettre à leurs organisations de se transformer pour avoir un impact réel et positif sur le monde, et ainsi, concilier sens, impact et performance.

#### MESURE D'IMPACT

Accompagner les entreprises dans leur transformation responsable pour concilier sens, impact et performance

Promouvoir la transformation responsable auprès de l'écosystème des dirigeants d'entreprise

Innovier pour faciliter la transformation responsable des entreprises au service d'une performance globale et durable

#### MESURE DE RÉSULTATS

2021 2022  
50% au moins des accompagnements meaneo font avancer les entreprises sur un ou plusieurs ODDs dans les deux ans qui suivent le début de la mission

5% du temps de production des Impact Enablers est consacré à faire la promotion de l'impact positif au sein de l'écosystème meaneo

- Elaboration de 2 méthodologies à impact
- Création de contenu pour le lancement de la meaneo Academy en 2023
- 1 Investissement temps et ou financier dans des organisations engagées, think tanks / etc...

#### MESURE DE MOYENS

- Réaliser un questionnaire d'évaluation du dirigeant sur la progression de son entreprise sur un ou plusieurs ODDs
- Intégrer les ODDs pertinents dans les propositions d'accompagnement

- Temps pro-bono pour accompagner des organisations liées à la transformation responsable
- Au moins un post / article / video original sur LinkedIn par mois publié par un des Impact Enablers
- Organisation d'au moins 2 événements par an pour présenter à l'écosystème des dirigeants d'entreprise les enjeux de l'impact positif

- Temps / moyens consacré à la R&D : développement d'outils dédiés impact positif, projets
- Formations réalisées dans le cadre de la meaneo Academy
- Partenariat avec des institutions de recherche

# NOS OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

1

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR TRANSFORMATION RESPONSABLE POUR CONCILIER SENS, IMPACT ET PERFORMANCE

50% au moins des accompagnements meaneo font avancer les entreprises sur un ou plusieurs ODD dans les deux ans qui suivent le début de la mission



2

PROMOUVOIR LA TRANSFORMATION RESPONSABLE AUPRÈS DE L'ÉCOSYSTÈME DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE

5% du temps de production des Impact Enablers est consacré à faire la promotion de l'impact positif au sein de l'écosystème meaneo



3

INNOVER POUR FACILITER LA TRANSFORMATION RESPONSABLE DES ENTREPRISES AU SERVICE D'UNE PERFORMANCE GLOBALE ET DURABLE

Élaboration de 2 méthodologies à impact  
Création de contenu pour le lancement de la meaneo academy en 2023  
1 investissement temps et/ou financier dans des organisations engagées, think tanks, etc...



# NOS REALISATIONS 2022

## OBJECTIF #1

MESURE  
D'IMPACT

MESURE  
DE RÉSULTATS

MESURE  
DE MOYENS

### ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR TRANSFORMATION RESPONSABLE POUR CONCILIER SENS, IMPACT ET PERFORMANCE

50% au moins des accompagnements meaneo font avancer les entreprises sur un ou plusieurs ODD dans les deux ans qui suivent le début de la mission

- Réaliser un questionnaire d'évaluation du dirigeant sur la progression de son entreprise sur un ou plusieurs ODDs
- Intégrer les ODDs pertinents dans les propositions d'accompagnement

 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes nos propositions d'accompagnement font référence à des ODDs.

En fin de mission, les clients reçoivent un questionnaire de satisfaction et un questionnaire concernant leur avancée sur les ODDs pertinents.

**8,9** : La note sur 10 de la satisfaction des clients meaneo en 2022

Dans quelle mesure recommanderiez-vous meaneo autour de vous : **9,1** / 10

**71%** des clients de plus de 18 mois ont déjà avancé sur les ODDs grâce à notre accompagnement.

Les ODDs les plus travaillées sont :



# NOS REALISATIONS 2022

## OBJECTIF #2

MESURE  
D'IMPACT

MESURE  
DE RÉSULTATS

MESURE  
DE MOYENS

### PROMOUVOIR LA TRANSFORMATION RESPONSABLE AUPRÈS DE L'ÉCOSYSTÈME DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE

5% du temps de production des Impact Enablers est consacré à faire la promotion de l'impact positif au sein de l'écosystème meaneo



- Temps pro-bono pour accompagner des organisations liées à la transformation responsable
- Au moins un post / article / video original sur LinkedIn par mois publié par un des Impact Enablers
- Organisation d'au moins 2 évènements par an pour présenter à l'écosystème des dirigeants d'entreprise les enjeux de l'impact positif

**2 évènements** organisés en 2022 autour de l'impact positif :

- 2/05 à Nantes : 150 dirigeants présents
- 12/04 à Paris : Petit déjeuner 15 dirigeants présents



12 vidéos,  
24 posts  
LinkedIn  
originaux  
réalisés,  
des articles

**Plus de 5% du temps** de production des Impact Enablers a été consacré à des actions Pro Bono en 2022 auprès de 9 organisations dont :

On — Purpose





# LE COMITÉ DE MISSION

## Composition

5 membres dont

- des membres permanents :

- Majda Benhebiche, responsable administrative et financière de meaneo jusqu'au 13 octobre 2022
- Stéphane Thiollier, Impact Enabler
- Remi Salette, Impact Enabler

- des membres invités :

- Didier Sensey, co-président de meaneo
- Valérie Baschet, co-présidente de meaneo

## Fonctionnement

- Réunions deux fois par an, en juin et en décembre
- Agenda et compte-rendu par Majda Benhebiche
- Prise de décision à l'unanimité des membres permanents



Par ailleurs, un autre comité participe de la mission et en est le garant opérationnel : le **comité d'engagement**, dont font partie Stéphane et Remi. Ce comité se réunit sur demande pour valider une mission client ou le prolongement de cette mission client afin de s'assurer de son alignement avec la raison d'être de meaneo. Ce comité est informel et se tient dès que nécessaire, afin de ne pas retarder une réponse à une mission client.

